



**Syndicat National des Professions
du Chien et du Chat**

44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT
snpcc@snpcc.com

**Le SNPCC obtient que l'Activité de Garde d'Animaux
de Compagnie avec ou sans hébergement (pension /
pet sitting) soit rajoutée à la liste des entreprises
impactées pour restriction d'activité**



Depuis le premier confinement, les professionnels de la pension et du petsitting nous interpellaient sur le lien de leur activité professionnel avec l'absence de départ en vacances des propriétaires d'animaux.

Après plusieurs interventions du SNPCC auprès du Ministre délégué aux TPE-PME Alain GRISET, en mettant en avant les chiffres d'affaires catastrophiques de cet été, les prévisions sombres pour l'automne et l'hiver qui s'annonçait critique...

Nous avons été entendus.

Depuis le 02 novembre dernier, les entreprises de garde avec ou sans hébergement sont inscrites dans la liste S1bis leur reconnaissant ainsi le statut de "secteur dépendant des activités soumises à des restrictions d'activité, dite "liste tourisme"

Ainsi, elles bénéficient de droits supplémentaires

La pugnacité de notre Organisation Professionnelle a payé.

Nous remercions le Ministre Alain GRISET de son soutien, et la CNAMS et l'U2P de leur appui sans faille.

Nous avons dit : "pas de promesses" mais des actes.
Pour plus de renseignements : snpcc@snpcc.com



Le salaire minimum de croissance (SMIC) horaire brut est porté, par décret du 16 décembre 2020 publié au JO du 17 décembre 2020, de 10,15 € à 10,25 € au 1er janvier 2021 en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, soit une hausse de 10 centimes (+ 0,99 %).

[Lire la suite de l'article](#)

Suite au coronavirus des mesures sanitaires sont à mettre en place dans vos établissements. Le public est informé par affichage bien en vue des mesures de sécurité et de précautions à respecter

Comment se protéger et protéger les autres ?



Ne pas se serrer la main



Garder ses distances



Chacun son stylo



Se laver les mains

SNPCC *À vos côtés, une conviction, un engagement*

Coronavirus

u2p-france.fr

LES AIDES AUX ENTREPRISES



Mise à jour en continu.

Pour être écouté(e) et soutenu(e), rejoignez la seule organisation professionnelle dont la représentativité a été établie conformément à la loi du 05 mars 2014 par arrêté ministériel du 20 juillet 2017 et pour les métiers que nous représentons

Votre confiance nous est indispensable, adhérez ! Cliquez ici pour en savoir plus et accéder au bulletin d'adhésion.



[Voir la version en ligne](#)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Ne pas répondre à cet email, cette boîte n'est pas relevée.

Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet, et notre partie "[contact](#)", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit(e)

à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus recevoir

nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le Conseil d'Administration du SNPCC

[Se désinscrire](#)

